

## Conseil communal du 18 juin 2012

### 1) Question orale de Mme Nagy concernant « les conséquences de la fermeture de plusieurs tunnels à l'est de Bruxelles sur la mobilité douce »

**Mme Nagy.**- La fermeture de plusieurs tunnels de l'est de Bruxelles a été accompagnée de diverses mesures visant à limiter les embarras de trafic automobile, dont la création de bandes de circulation à la place de rangées de stationnement et de parties de trottoirs.

Mais, pour les cyclistes et les piétons, la surprise a été totale et les mesures, nulles. La suppression du passage le long du Résidence Palace impose une traversée de la rue de la Loi pour aboutir le long du Berlaymont sur un trottoir à partager dans les deux sens par les cyclistes et les piétons. Le contresens vélo du boulevard Charlemagne a été supprimé en faveur d'une bande de circulation, de même que rue Stévin. En d'autres termes, quel que soit l'itinéraire choisi, le cycliste est pris au piège. Je désire vous poser une série de questions :

Quelles sont les mesures que le Bourgmestre, responsable de la police et de la sécurité sur la voie publique, compte prendre pour pallier ces manquements ?

Les services de la Ville ont-ils été associés au choix de ces mesures et les ont-ils approuvées ?

**M. le Bourgmestre.**- Les travaux au tunnel Schuman se font sous la direction de Beliris, exécutant des travaux, et Bruxelles Mobilité, gestionnaire de la voirie. Beliris et son entrepreneur ont réuni au préalable et à plusieurs reprises différentes instances afin de trouver les meilleures solutions pour tous les usagers, en tenant compte de l'espace limité à partager et du nombre important d'usagers de tout genre. Plusieurs réunions publiques ont même été organisées. Malheureusement, peu d'habitants y ont assisté. Elles ont toutefois permis d'apporter des améliorations aux plans.

Les cyclistes venant du rond-point Schuman passent rue de la Loi, le long du

Berlaymont, effectivement sur une zone surélevée à largeur limitée, mixte pour piétons et cyclistes. Les cyclistes venant de la rue de la Loi à contresens et se dirigeant vers le rond-point Schuman doivent traverser la rue de la Loi au passage protégé près de la rue du Taciturne. Ensuite, ils passent du côté gauche sur la même zone mixte pour rejoindre ledit rond-point. Ce n'est certes pas un passage agréable, mais il n'existait pas d'autre solution.

Le contresens cycliste du boulevard Charlemagne et les cyclistes désirant rejoindre les squares ont été déviés par la rue du Taciturne. Afin d'analyser la situation en temps réel, j'ai demandé au service technique de la circulation de se rendre plusieurs fois sur place, accompagné du responsable des travaux Beliris et de son entrepreneur. Des améliorations telles que la mise en place de signaux d'indication supplémentaires, l'enlèvement ou le déplacement d'obstacles dans la zone mixte et la réparation du revêtement de sol à plusieurs endroits ont déjà eu lieu ou sont programmées.

Il a été constaté sur place que les cyclistes ont toujours trouvé la possibilité de passer sur le site mixte, mais à vitesse plus raisonnable, tenant compte des piétons et des cyclistes circulant à contresens. Les prochains jours, grâce aux interventions de Bruxelles Mobilité et de Beliris, les déplacements dans la zone mixte devraient encore s'améliorer. Mais, vu le nombre de passants et l'espace fortement limité, la situation sera loin d'être idéale, quel que soit le moyen de transport considéré. Il est impératif que tous les usagers de la route tiennent compte les uns des autres, ainsi que de la signalisation.

**Mme Nagy**.- J'attire votre attention sur le fait que nombre de cyclistes préfèrent emprunter la voirie, pourtant très encombrée aux heures de pointe. J'espère que vous pourrez convaincre Beliris d'améliorer encore la situation pour éviter tout accident.

---